

Image not found or type unknown



Déduction intérêt d'emprunts succession

Par **Diouelli**, le **01/06/2018** à **23:30**

Bonsoir je vais devoir faire un crédit pour racheter l'immeuble laissé en héritage par mon pere, je vais adopter le régime foncier au réel, pui je déduire mes intérêt d'emprunt ?
Comment cela fonctionne ?

Merci bonne soirée

Par **Visiteur**, le **30/09/2018** à **21:10**

Bonjour

Les intérêts d'emprunt sont déductibles uniquement pour la part relative aux logements qui apportent un revenu.